

MAIRIE DE SENLISSE
DÉPARTEMENT DES YVELLINES
R È P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BENMUSSA, maire.

Membres en exercice : 12 Membres présents : 7 Majorité des membres en exercice : 7

Étaient présents : M. Claude BENMUSSA, Maire - M. Christophe GASPARIINI, Mme Monique LE ROY, M. Lauri BOUNATHROU - Adjoint

Mme Claude PARONNEAU, M. Denis PIERRE, Mme Jeanne THIBAUT, Conseillers

Procurateur : M. Pascal POMMIERÉ à M. Christophe GASPARIINI

Mme Véronique LINARÉ à Mme Monique LE ROY

M. Yannick LEBRETTON à Mme Claude PARONNEAU

M. Jean Pierre CABOCEL à M. Claude BENMUSSA

Mme Marie Philomène DOMINGOS-TAVARES à Mme Jeanne THIBAUT

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Claude PARONNEAU

DCM - N° 2018 /46

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : Autorisation d'engagement de dépenses article budgétaire 6232 "fêtes et cérémonies" et article 6257 "réceptions"

VU

- Le code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier l'article D1617-19;
- Le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le Comptable du Trésor à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice N° 07-024MO du 24 mars 2007;
- Le budget communal; Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres aux articles 6232 et 6257

13, Rue de Cernay – 78720 SENLISSE
Tél. : 01.30.52.50.71 - Fax : 01.30.47.50.96
email : mairie.senlisse@wanadoo.fr
Heures d'ouverture : Mercredi 18h00 à 18h00 – Samedi 10h00-12h00

CONSIDERANT

- La demande faite par Mme le Comptable du Trésor
- Qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales Caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonies" et compte 6257 "réceptions"

Le Conseil Municipal

Vu le code des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE

➤ D'imputer au compte 6232

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques, tels que, les décorations du village et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, chasse aux œufs, halloween etc.
- Les fleurs, les bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ à la retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, feu d'artifice, repas des anciens, coffrets cadeaux pour les aînés du village etc.
- Les frais de restauration des élus ou employés municipaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels y compris tenue d'un bureau de vote
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.
- Les frais d'annonce liés à ces événements.

➤ D'imputer au compte 6257

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité telles que : vœux du maire, accueil des nouveaux senlissais, visite de personnalités, médaille du travail, inauguration, manifestations culturelles/touristiques ou organisées par des extérieurs tels que: ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON, CCHVC, SICTOM, PVR, etc.

PRECISE

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

DCM - N° 2018 /47

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

13, Rue de Cernay – 78720 SENLISSE
Tél. : 01.30.52.50.71 - Fax : 01.30.47.50.96
email : mairie.senlisse@wanadoo.fr
Heures d'ouverture : Mercredi 18h00 à 18h00 – Samedi 10h00-12h00

Objet : Autorisation de demande de subventions auprès du Conseil Départemental concernant les aménagements de sécurité dans le cadre des programmes de répartition du produit des amendes de Police 2018.

Vu

- le code des collectivités territoriales

Considérant

- la nécessité qu'il y a à obtenir des subventions pour financer les projets

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Département, au titre du produit des amendes de police pour des aménagements de sécurité routière, au taux de 80 % pour un montant de travaux plafonné.

Décision

- Le Conseil Municipal
- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Autorise

- Monsieur le Maire ou le Monsieur 1^{er} Maire Adjoint en son absence, à solliciter toutes subventions relatives aux travaux d'aménagement de sécurité dans le cadre des programmes de la répartition du produit des amendes de Police 2018.
- Monsieur le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM - N° 2018 /48

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : Autorisation de demande de subventions auprès du Département et de la Région dans le cadre d'un Contrat Rural période 2019 à 2021

Vu

- le code des collectivités territoriales

Considérant

- la nécessité qu'il y a à obtenir les subventions pour les travaux

Décision

- Le Conseil Municipal
- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Autorise

- Monsieur le Maire ou le Monsieur 1^{er} Maire Adjoint en son absence, à solliciter toutes subventions auprès du Département et de la Région dans le cadre d'un Contrat Rural auprès de la Région et Département pour la période 2019 à 2021.
- Monsieur le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM - N° 2018 /49

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : Autorisation de demande de subventions auprès du Département dans le cadre d'un contrat quadriennal voirie période 2016 à 2019

Vu

- le code des collectivités territoriales,

Considérant

- la nécessité qu'il y a à obtenir les subventions pour les travaux,

Décision

- Le Conseil Municipal,
- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,**

Autorise

- Monsieur le Maire ou le Monsieur 1^{er} Maire Adjoint en son absence, à solliciter toutes subventions auprès du Département dans le cadre d'un Contrat quadriennal voire pour la période 2016 à 2019.
- Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM - N° 2018 /50

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet : Décision modificative N° 3 au budget primitif 2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en particulier l'article L 1612-11
- Le cadre budgétaire

Considérant

La nécessité d'apporter des ajustements au budget communal sous forme de modifications techniques à prendre en compte sur le plan budgétaire.

M. le Maire propose de modifier comme suit la section de fonctionnement du budget 2018 par un virement de crédits nécessaires supplémentaires pour faire face à des dépenses imprévues.

EN FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDIT OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
R 7381:taxe additionnelle – droit de mutation		14 000 €
TOTAL R 73/ Impôts et taxes		14 000 €
D 60631: Fournitures d'entretien		1 000 €
D 61521: Entretien de terrain		3 000 €

13, Rue de Cemay – 78720 SENLISSE
 Tél. : 01.30.52.50.71 - Fax : 01.30.47.50.96
 email : mairie.senlisse@wanadoo.fr
 Heures d'ouverture : Mercredi 16h00 à 18h00 – Samedi 10h00-12h00

D 6156 : Maintenance	4 000 €
D 6257 : Réceptions	3 000 €
D 6251: voyages et déplacements	500 €
D 6288 : autres services extérieurs	2 500 €
TOTAL D 011/ Charges à caractère général	14 000 €

Décision

- Le Conseil Municipal,
- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,**

Approuve

- La décision modificative N° 3 telle que présentée ci-dessus
- Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

DCM - N° 2018 /51

SUFFRAGES EXPRIMÉS	12	VOTES POUR	12
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : Création d'une régie dite "régie Événementiel et Communication"

Vu

- Le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 18;
- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) en particulier les articles D1617-11 à R1617-18 du CGCT;
- Le budget communal;

CONSIDERANT

La nécessité de procéder au paiement de menues dépenses dans le cadre des événements organisés par la collectivité.
- Que pour le bon fonctionnement des services, il est souhaitable de créer une régie dite Événementiel et Communication" qui sera accompagnée d'une carte bleue pour le règlement dépenses

Décision

- Le Conseil Municipal,

13, Rue de Cemay – 78720 SENLISSE
 Tél. : 01.30.52.50.71 - Fax : 01.30.47.50.96
 email : mairie.senlisse@wanadoo.fr
 Heures d'ouverture : Mercredi 16h00 à 18h00 – Samedi 10h00-12h00

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE

➤ De créer une régie dite "régie Événementiel et Communication",

PRECISE

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Que les dépenses seront imputées aux articles correspondants,